
Résolution en faveur d'une instruction scolaire de la langue luxembourgeoise

(Texte original)

Le Luxembourg a développé au cours des siècles un système éducatif permettant à ses élèves d'apprendre l'allemand et le français en tant que langues principales, ainsi que l'anglais, l'italien ou l'espagnol en tant que troisième, quatrième, voir cinquième langue.

La nécessité de la bilinguïté en français et en allemand s'explique par la situation géographique du Grand-Duché entre les frontières linguistiques des langues germaniques et des langues romaines. La capacité bilingue était toujours au service des Luxembourgeois, que ce soit au niveau international où les politiciens ont pu servir en tant que interlocuteur entre les dirigeants français et allemands ou bien au niveau du commerce régional. Avec le développement de la place financière et ses activités connexes, un flux migratoire s'est développé. La vision lointaine du « 500.000 Awunner-Staat » est désormais réalité et en dedans quelques décennies, la population du Grand-Duché s'élèvera à 750.000 habitants. La croissance de la population ne s'explique pas par un taux de natalité élevé de la population de nationalité luxembourgeoise, mais surtout par l'immigration.

Cette immigration qui se faisait autrefois des pays limitrophes se fait aujourd'hui des pays lointains. Ceci a des conséquences pour la population scolaire du Luxembourg. Dans quelques années, la moitié des élèves provient d'une famille d'origine étrangère. Le savoir et la maîtrise des langues officielles varient fortement d'un élève à l'autre. Il s'y ajoute que beaucoup de cours sont donnés en français ou en allemand, mais que les explications supplémentaires fournies par les instituteurs sont en luxembourgeois. La langue luxembourgeoise occupe donc une place important dans l'école.

Le PJ ne veut pas que la langue luxembourgeoise sera un frein pour le parcours scolaire des élèves d'origine étrangère. Il est d'avis que la langue luxembourgeoise doit occuper une place plus importante dans l'instruction fondamentale. Les enfants capables de comprendre et de parler le Luxembourgeois ont de meilleures chances à réussir leur parcours scolaire. Le PJ a élaboré un programme d'instruction de la langue luxembourgeoise qu'il place sous le slogan « Héieren, léieren, schwätzen ».

Comme le slogan l'anticipe, ce cours mettra le point sur la compétence orale des enfants.

Au premier cycle, les enfants seront guidés vers la langue luxembourgeoise par les instituteurs qui essayent de chanter avec les enfants des chansons d'enfance et qui essayent

Luxemburg, den 13. Juni 2014

d'utiliser le plus souvent possible la langue nationale. Déjà à cet âge, les instituteurs devront essayer de corriger les fautes des enfants afin d'éviter qu'ils les répètent jusqu'à ce qu'ils deviennent des habitudes.

Au deuxième cycle, les élèves auront 2 heures de cours en luxembourgeois lors duquel on essaiera de transmettre les éléments les plus essentiels de notre culture et de nos traditions. Les élèves devront apprendre les formules de bon comportement (Moien, Merci, Äddi) et faire un petit exposé en luxembourgeois sur un thème qu'ils vont choisir de façon discrétionnaire.

Au troisième cycle, les élèves auront 3 heures de cours par semaine en luxembourgeois. Pendant ce cours, les élèves doivent communiquer de façon interactive avec l'instituteur et doivent faire des exposés sur des thèmes qui ont une relation avec le Luxembourg. Les instituteurs vont commencer à initier les élèves à la construction de phrases, au vocabulaire et à la grammaire luxembourgeoise. Les élèves qui présentent un déficit en luxembourgeois seront obligés de suivre des cours de rattrapage après les horaires de l'école.

Au dernier cycle, il y aura un cours en luxembourgeois de 3 heures par semaine auquel les élèves vont apprendre de façon approfondie les règles grammaticales en luxembourgeois ainsi qu'un vocabulaire avancé. La lecture d'œuvres luxembourgeoises fera partie du cours.